

Notre 39<sup>e</sup> assemblée générale s'est tenue à Vannes, le 14 septembre dernier, à l'initiative de notre déléguée pour le Morbihan, Renée Jeanjean et de son délégué adjoint de mari, Bernard. Nous devons leur adresser des remerciements chaleureux. Grâce à eux, aux bénévoles de la délégation et aux salariés du siège, nous avons connu un moment utile de travail et d'information. Même le grand soleil breton a fait de cette journée une belle réussite.

Un temps de travail, avec la réunion statutaire du samedi matin qui a permis au président de l'ADMD que je suis, au secrétaire général, à la trésorière de présenter leurs rapports pour l'exercice 2018. Des rapports très satisfaisants, tant sur le plan de notre organisation, que sur le plan de notre activité, que sur le plan de nos finances. Oui, notre association est une association en bonne santé, qui joue pleinement son rôle tant de lobbying que de solidarité et d'écoute. Notre commissaire aux comptes, quant à lui, a certifié que nos comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ADMD. Je suis très satisfait des résultats du scrutin organisé sous le contrôle d'un huissier de justice qui montre que nos adhérents ont confiance dans la gestion de l'équipe élue en octobre 2017. À titre personnel, je suis fier que mon rapport ait été voté à 96,84%, tout comme je suis fier que le rapport de Jonathan Denis – qui est en partie aussi celui de Christophe Michel-Romero – ait été approuvé à 96,77% et que le rapport de Madeleine Denis ait été approuvé à 95,86%.

Un temps d'information avec les interventions, lors de la réunion publique du samedi après-midi, d'Hervé Pellois et de Nicole Le Peih, députés du Morbihan, de notre ami Jean-Louis Touraine, député du Rhône et président du groupe d'études sur la fin de vie à l'Assemblée nationale – qui, comme Olivier Falorni et Caroline Fiat, est l'auteur d'une proposition de loi de légalisation de l'aide active à mourir – et des représentants des organisations qui travaillent dans le champ de la laïcité : Ligue des Droits de l'Homme, Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement, Fédération Française de Crémation, MGEN. Dans notre combat pour la liberté et la dignité en fin de vie, nous sommes soutenus et le bel optimisme de Jean-Louis Touraine nous fait chaud au cœur.



**Samedi 2 novembre 2019,  
ce sera la 12<sup>e</sup> Journée mondiale  
pour le droit de mourir dans la dignité.**

**Nos délégués en région vous informeront  
des manifestations qu'ils organisent.**

**Pour ma part, je serai à 10h à Lyon  
(informations à venir) puis à 17h à Paris  
sur la place de la République.**

**Je vous espère très nombreux et très  
mobilisés pour cette Journée.**

Notre association va continuer de travailler pour aboutir à la satisfaction de notre revendication constante depuis 1980. Travail auprès des parlementaires et des médias, travail auprès des corps intermédiaires, travail auprès des Français, auprès du corps médical. Je vous demande de vous mobiliser, encore et toujours, et de répondre présent à chacune des sollicitations des délégués de notre association, partout en France. Plus nous serons nombreux, et plus nous serons entendus.

Enfin, je souhaite la bienvenue au sein de notre conseil d'administration à Stéphane Aujé, notre délégué pour la Seine-Saint-Denis, et Nathalie Micheneau, notre déléguée pour la Corrèze et pour le Lot, élus pour deux ans au titre du second collège (collège des délégués), ainsi qu'à Claudine Guinot, notre déléguée pour l'Yonne, qui remplace notre ami Gérard Tourette, démissionnaire (cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'assemblée générale de 2020, conformément à l'article 5.8 de nos statuts). Je remercie Josette Le Blevec et Michel Neveu, dont le mandat de deux ans s'achève, pour le travail accompli au sein du conseil d'administration.

Jean-Luc Romero-Michel,  
président bénévole  
délégué pour les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris

**Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - 50, rue de Chabrol – 75010 Paris**

Services administratifs : ouverts du lundi au vendredi de 9h à 19h : 01 48 00 04 16  
ADMD-Ecoute : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h : 01 48 00 04 92 - Courriel : [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)  
Site : [www.admd.net](http://www.admd.net) – [@AdmdFrance](https://twitter.com/AdmdFrance) - [@jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

# Vannes – Samedi 14 septembre 2019

## 39<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

### Résultat du vote

(scrutin par correspondance sous contrôle d'huissier, et sur place le 14 septembre 2019)

Nombre d'enveloppes reçues : 11 352 + 24 = 11 376

Nombre de bulletins dépouillés : 11 005 + 24 = 11 029

Nombre de bulletins nuls : 81

Nombre de suffrages exprimés : 10 948

**Première résolution** L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.

Oui : 96,84%  
Non : 1,11%  
Abstention : 1,15%  
Non exprimés : 0,90%

**Deuxième résolution** L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.

Oui : 96,77%  
Non : 1,07%  
Abstention : 1,09%  
Non exprimés : 1,08%

**Troisième résolution** L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice 2018, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par la trésorière et affecte le résultat au compte report à nouveau.

Oui : 95,86%  
Non : 0,96%  
Abstention : 2,21%  
Non exprimés : 0,97%

**Quatrième résolution** L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2019, approuve ledit budget.

Oui : 95,03%  
Non : 0,99%  
Abstention : 3%  
Non exprimés : 0,99%

**Cinquième résolution** En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2018.

Oui : 95,52%  
Non : 1,32%  
Abstention : 2,13%  
Non exprimés : 1,03%

**Sixième résolution Ratification d'un administrateur coopté.** L'assemblée générale ratifie la cooptation le 17 novembre 2018 par le conseil d'administration de Benjamin Mattely comme administrateur, en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Oui : 93,61%  
Non : 1,21%  
Abstention : 3,32%  
Non exprimés : 1,87%

# Ils l'ont dit...



**HERVÉ PELLOIS, DÉPUTÉ DU MORBIHAN (1<sup>ÈRE</sup> CIRCONSCRIPTION)**

"La situation de Vincent Lambert montre qu'on est loin d'avoir réglé cette situation de la fin de vie dans notre pays, et il faut bien évidemment que le législateur s'empare de ce sujet."

"C'est à nous-même qu'appartient notre vie et on doit ouvrir la possibilité de ce nouveau débat qui n'est pas aussi révolutionnaire que cela dans le sens où en Belgique on a qu'à peine 1% des décès qui sont consécutifs à une euthanasie voulue."



**DAVID ROBO, MAIRE DE VANNES**

"J'espère que vos travaux durant ces deux jours à Vannes vous permettront d'avancer, de faire avancer les consciences."



**NICOLE LE PEIH, DÉPUTÉE DU MORBIHAN (3<sup>È</sup> CIRCONSCRIPTION)**

"Le combat pour le droit de mourir dans la Dignité, je le partage, je le relaie dès que je peux."

"Toute notre vie, nous sommes amenés à prendre des décisions pour nous, pour les autres [...] Il nous reste à conquérir cette liberté de décision pour les malades en fin de vie d'une libre disposition de leur corps."

"Je reste persuadée que l'ADMD sera certainement l'un des artisans de cet aboutissement."

**JEAN-LOUIS TOURAINE, DÉPUTÉ DU RHÔNE (3<sup>È</sup> CIRCONSCRIPTION), RAPPEUR DE LA MISSION D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA RÉVISION DE LA LOI RELATIVE À LA BIOÉTHIQUE, PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDES SUR LA FIN DE VIE**

"Il en va d'une question de droits de l'Homme ; c'est le droit de choisir, que chacun d'entre nous puisse émettre un vœu lorsqu'il est concerné par la fin de vie, un vœu personnel qui n'engage que lui, mais que ce vœu soit considéré comme plus important que le paternalisme d'état, de certains médecins, de certaines philosophies ou religions qui voudraient décider à notre place ce qui est bien pour nous."

"La personne humaine doit être respectée dans son intégrité, dans son choix. Tous, femmes et hommes, nous devons conquérir le droit de disposer de notre corps, de notre destin dans les derniers jours de notre vie pour en faire la fin digne à laquelle nous sommes tous attachés."



**JEAN-SÉBASTIEN PIERRE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE**

"Le refus de légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté a bien pour racine l'idée religieuse fondamentale que notre corps ne nous appartient pas."

"L'affaire Vincent Lambert a mis en évidence l'hypocrisie et l'insuffisance de la loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie, avec l'horrible affrontement juridique qu'il a suscité."

"Au vu du cas emblématique de Vincent Lambert et de bien d'autres, nous soutenons totalement le projet de loi sur la fin de vie qui est porté par l'ADMD et les députés et sénateurs que vous connaissez."

"Au nom de la Fédération nationale de la Libre Pensée, je souhaite plein succès à l'ADMD, je vous souhaite la victoire dans votre combat pour la liberté et la dignité ; ce sera une victoire de la raison, de la civilisation et de l'humanisme."



**JEAN-MICHEL DUCOSTE, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

"Il serait, me semble-t-il, injurieux pour un pays qui se déclare patrie des droits de l'Homme, de considérer que le dernier des droits, celui du suicide assisté, soit le dernier à être reconnu."

**MALIK SALEMKOUR, PRÉSIDENT DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

"Les réalités aujourd'hui sont insupportables ; des hommes, des femmes meurent mal et nous ne pouvons pas laisser faire."

"Les lois Claeys-Leonetti de 2016 ne répondent pas aux aspirations croissantes des Françaises et des Français à voir reconnaître un droit à maîtriser les circonstances et le moment de leur mort."



**CORINNE OLAONDO, ADMINISTRATRICE DE LA MGEN**

"Plusieurs pays européens ont traité les questions liées à l'accompagnement de fin de vie, du soin palliatif jusqu'au suicide assisté... Il est temps que notre pays avance afin de donner des choix sur notre territoire, pour ne pas obliger celles et ceux qui veulent choisir, de le faire seuls et isolés ou de devoir s'exiler - pour ceux qui en ont les moyens - à l'étranger, en Suisse ou en Belgique."



**JO LE LAMER,**

**VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION**

"Alors, à quand ce pas décisif d'une nouvelle loi, en France, après les petits pas de 2005, 2010 et 2016, pour reconnaître à l'être humain cette ultime liberté de décider légalement de sa mort, quand il est en fin de vie, atteint d'une maladie ou victime d'un accident grave, incurable, à un stade avancé, voire terminal ? Il faut y croire ! Et continuer à agir, à convaincre nos parlementaires, qui détiennent le pouvoir législatif ! La Fédération Française de Crémation est à vos côtés ! Il est temps de mettre en adéquation la volonté de l'immense majorité des Français et celle du législateur, trop souvent frileux par rapport aux évolutions sociétales..."





Hubert Sapin



Nathalie Micheneau



Claudine Guinot



Stéphane Aujé

### Conseil d'administration

Conformément à l'article 5.3 de nos statuts, deux nouveaux administrateurs au titre du second collège (collège des délégués) ont été élus à l'occasion de notre 39<sup>e</sup> assemblée générale. Il s'agit de Stéphane Aujé (délégué pour la Seine-Saint-Denis) et de Nathalie Micheneau (déléguée pour la Corrèze et le Lot). Ils remplacent Josette Le Blevec (déléguée pour l'Eure-et-Loir) et Michel Neveu (délégué pour la Mayenne) auxquels le conseil d'administration a adressé ses félicitations pour le travail accompli durant ces deux dernières années.

Par ailleurs, et conformément à l'article 5.8 de nos statuts, le conseil d'administration a coopté à l'unanimité Claudine Guinot (déléguée pour l'Yonne) afin de remplacer Gérard Tourette, démissionnaire pour raison de santé. Sa cooptation devra être ratifiée à l'occasion de notre 40<sup>e</sup> assemblée.

Enfin, Hubert Sapin, administrateur depuis 2013, a été élu secrétaire général adjoint.

### Comité d'honneur

Nous avons appris avec tristesse le décès de Marc-Alain Descamps, membre du comité d'honneur de l'ADMD, adhérent de l'ADMD depuis avril 1981. Philosophe et psychologue, il a enseigné à la Sorbonne puis à l'université René-Descartes. Il avait beaucoup écrit sur les expériences de mort imminente.

Claude-Jean Lenoir a été nommé, lors de la réunion du conseil d'administration du 13 septembre dernier, membre de notre comité d'honneur. Aujourd'hui pasteur honoraire, Claude-Jean fut trésorier de l'ADMD de 2003 à 2005. Bienvenue à lui...

## 40<sup>e</sup> assemblée générale 2020

Celle-ci se déroulera, en accord avec notre délégué pour la Côte-d'Or, Serge Bacherot, à Dijon, le samedi 10 octobre 2020.



**Nous avons besoin de vous !** Afin de faciliter les procédures de renouvellement des adhésions – et pour des raisons environnementales et de coûts – nous vous recommandons de renouveler votre adhésion en ligne depuis votre espace personnel, accessible via notre site [admd.net](http://admd.net), grâce au paiement sécurisé par la Caisse d'Epargne. Les identifiants de connexion se trouvent sur votre carte d'adhérent.

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, le paiement traditionnel reste évidemment en vigueur...

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Romero-Michel

**Responsable de la rédaction :**  
Philippe Lohéac

**Coordinatrice de la rédaction :**  
Sandrine Arrault  
Tél. : 01 48 00 04 16

**Conception graphique et impression :**  
Imprimerie Arlys  
12, rue Gustave-Eiffel  
95190 Goussainville  
Tirage papier : 17 700 exemplaires

**Dépôt légal :** À parution  
**Bon à tirer le :** 20 septembre 2019

Si vous souhaitez recevoir votre Journal de l'ADMD en version numérique, vous devez vous connecter à votre espace personnel, via notre site [admd.net](http://admd.net), et sélectionner « version électronique » dans la colonne de droite.